



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

médecins

Question orale n° 42

Texte de la question

Mme Catherine Beaubatie interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la fracture sanitaire dans le département de la Haute-Vienne tant en milieu rural qu'en milieu urbain. En effet les déserts médicaux s'y multiplient compte tenu de la raréfaction des médecins généralistes et surtout des spécialistes. Dans certaines spécialités près d'un tiers de la population se retrouve de fait dans un désert médical. Si l'on ne tient compte que des médecins ne pratiquant pas de dépassements d'honoraires, les chiffres sont encore plus élevés. Aussi, lui demande-t-elle de lui préciser quelle solution le Gouvernement entend apporter à ce problème touchant en premier lieu les personnes âgées et les ménages à faibles revenus.

Texte de la réponse

PRÉSENCE MÉDICALE EN HAUTE-VIENNE

M. le président. La parole est à Mme Catherine Beaubatie, pour exposer sa question, n° 42, relative à la présence médicale en Haute-Vienne.

Mme Catherine Beaubatie. Ma question s'adressait à Mme la ministre des affaires sociales et de la santé, mais je vous remercie, madame la ministre des droits des femmes, porte-parole du Gouvernement, de bien vouloir y répondre.

Je souhaite, à la veille de l'élaboration d'un plan global et cohérent de lutte contre les déserts médicaux, attirer l'attention du Gouvernement sur la fracture sanitaire subie par beaucoup d'habitants de mon département tant dans les zones rurales que dans les quartiers populaires de Limoges. J'avais pris rang pour ma question orale avant que Mme Touraine ne publie certaines de ses propositions. J'apprécie qu'elle se soit saisie de ce problème et je l'en félicite. Permettez-moi néanmoins d'apporter quelques précisions relatives à la partie du département de la Haute-Vienne que je représente.

Une partie non négligeable de la population est dans l'impossibilité d'accéder correctement aux soins, soit en raison de l'éloignement des cabinets médicaux, notamment ceux des spécialistes, soit en raison des dépassements d'honoraires pratiqués. Si cette situation ne concerne encore qu'à la marge les médecins généralistes, tel n'est pas le cas pour les spécialistes. Le nombre insuffisant de pédiatres, de gynécologues ou d'ophtalmologistes prive respectivement 31 %, 30 % et 18 % de la population d'un accès aux soins dans des délais acceptables. Et si, en plus du défaut de praticiens sur le territoire, on ne prend en compte que les médecins ne pratiquant pas de dépassement d'honoraires, la situation s'aggrave très fortement et la pénurie s'intensifie.

Un seul exemple : dans ma région, le pourcentage de la population vivant dans un désert médical gynécologique passe de 30 à 47 % si les patients souhaitent consulter un spécialiste appliquant strictement le tarif de la sécurité sociale.

Ces données, déjà alarmantes aujourd'hui, le deviendront plus encore dans les années à venir du fait du départ à la retraite d'un certain nombre de professionnels de santé si rien n'est fait. Un autre exemple illustre les difficultés que nous pourrions avoir à gérer dans un avenir proche : seulement deux masseurs kinésithérapeutes libéraux de moins de 30 ans exercent sur la partie rurale de ma circonscription où vivent plusieurs dizaines de

milliers d'habitants. La concertation que Mme Touraine va mener dans les semaines à venir devra prendre en compte les problèmes rencontrés dans les zones rurales et ailleurs pour assurer une réelle égalité géographique et économique d'accès aux soins.

M. le président. La parole est à Mme la ministre des droits des femmes, porte-parole du Gouvernement.

Mme Najat Vallaud-Belkacem, *ministre des droits des femmes, porte-parole du Gouvernement*. Madame la députée, nous sommes d'accord sur le fait que la Haute-Vienne illustre bien les difficultés auxquelles nous sommes déjà confrontés pour assurer la présence médicale sur le territoire français. En effet, nous rencontrons cette difficulté partout, en zone rurale mais aussi en zone urbaine. Nous sommes d'accord avec votre constat. Le gouvernement précédent nous a laissé une situation très difficile en matière d'accès aux soins. En cinq ans, la situation s'est considérablement dégradée. Entre 2007 et 2012, 77 départements ont affronté une baisse des effectifs de médecins généralistes. Contrairement aux idées reçues, les territoires ruraux ne sont pas les seuls touchés puisque Paris et le Val-de-Marne enregistrent la plus forte baisse de médecins de famille : 16 %. La moyenne d'âge des généralistes libéraux en activité est aujourd'hui de 53 ans et plus d'un département sur deux a une moyenne d'âge supérieure. Surtout, la relève ne semble pas assurée. Le nombre de médecins de moins de 40 ans qui s'installent est insuffisant. Dans le Cher, un tiers des omnipraticiens libéraux ont plus de 60 ans, tandis que les moins de 40 ne représentent que 4,3 % des effectifs. Ces chiffres me semblent particulièrement frappants.

Nous savons tous que le départ à la retraite d'un médecin, surtout dans les territoires ruraux, est une inquiétude majeure pour la population. Comme la ministre des affaires sociales et de la santé l'a déjà dit, les mesures simplistes de coercition seront écartées. Ce ne sont pas les plus efficaces en la matière. Non seulement elles seraient injustes, car elles ne concerneraient en réalité que les étudiants et jeunes médecins, mais surtout, elles seraient inefficaces, car elles entraîneraient une autre désertification, celle des filières universitaires visées par ces mesures.

Ma collègue Marisol Touraine précisera donc avant la fin de l'année 2012 le sens de notre action sur ce sujet prioritaire, mais je peux d'ores et déjà évoquer ici quelques principes.

Tout d'abord, la mesure miracle n'existe pas, sinon elle aurait déjà été trouvée. Il faut travailler sur un ensemble de dispositifs nouveaux et inventifs qui répondent aux vraies attentes des jeunes médecins. La ministre des affaires sociales et de la santé en proposera un certain nombre, mais elle étudiera aussi toutes les bonnes idées, qu'elles viennent des professionnels de santé ou des élus. Tout le monde doit s'impliquer dans cet enjeu prioritaire.

Le moment de la formation initiale doit être davantage ouvert pour inciter au choix de la médecine générale. La découverte au plus tôt de ce métier permettra d'attirer plus d'internes vers cette filière majeure pour notre système de soins.

Le moment de l'installation est aussi stratégique. Il ne s'agit plus de multiplier les dispositifs d'aide, déjà très nombreux, il est maintenant temps de les faire connaître et de sécuriser les jeunes médecins en les accompagnant dans leur installation.

Enfin, si dans certaines situations extrêmes l'initiative libérale faisait réellement défaut, il nous faudrait trouver d'autres réponses. Une offre publique renouvelée sera mobilisée pour offrir l'accès aux soins légitimement attendu par les populations, quel que soit leur domicile.

M. le président. La parole est à Mme Catherine Beaubatie.

Mme Catherine Beaubatie. Je vous remercie de cette réponse, madame la ministre. À l'évidence, nous faisons tous le même constat. Je pense comme vous qu'il n'y a pas de solution miracle. Nous devons néanmoins être attentifs, vous le Gouvernement et nous les élus de terrain, pour qu'il y ait une juste répartition de l'installation des médecins et un rééquilibrage entre les zones sur-dotées et les zones sous-dotées.

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Beaubatie](#)

Circonscription : Haute-Vienne (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 42

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 novembre 2012](#), page 6832

Réponse publiée au JO le : [5 décembre 2012](#), page 6078

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [27 novembre 2012](#)